

Modèle de réaction à l'évaluation de l'efficacité

Réaction d'Oxfam à l'évaluation de l'efficacité sur l'autonomisation des femmes en Tunisie : Évaluation de l'impact du projet « AMAL : Promotion du leadership transformationnel des femmes » en Tunisie (Série d'évaluations de l'efficacité 2016/2017).

Préparé par :	Salma Jrad		
Contributeurs :	Imed Zouari, Soufia Galand		
Autorisé par :	Hela Gharbi, directrice pays		
Date :	23 mars 2018	Pays/région/campagne :	Tunisie/MENA

Les questions de 1 à 10 seront publiées en externe sous la forme d'un document à part entière et accompagneront l'évaluation en question. Veuillez apporter des réponses complètes, sans inviter les personnes à se reporter au plan d'action détaillé (qui ne sera pas publié).

Souvenez-vous que cette partie de la réaction à l'évaluation de l'efficacité doit être rédigée de façon à être accessible à un public externe.

A : Contexte, cadre général et conclusions

1. Contexte et cadre général de l'évaluation, par ex. le but ou la portée de l'évaluation.

Le cadre de performance mondial d'Oxfam GB s'inscrit dans les efforts déployés par l'organisation pour mieux comprendre et communiquer sur son efficacité, et pour favoriser l'apprentissage dans toute l'organisation. Conformément à ce cadre, un petit nombre de projets terminés ou matures sont sélectionnés de façon aléatoire chaque année afin d'en évaluer l'impact. On parle d'« évaluation de l'efficacité ». Le projet « AMAL : promotion du leadership transformationnel des femmes au Moyen-Orient » (LEBA49) figurait parmi les projets dont l'efficacité devait être évaluée lors de l'exercice financier 2016/2017. L'indicateur de résultat utilisé pour ce projet est l'indice d'autonomisation des femmes (défini comme un changement dans l'augmentation des opportunités des femmes soutenues) et mesuré par un indice composite qui évalue des indicateurs d'autonomisation pertinents dans le contexte socio-économique du projet analysé.

Le projet « AMAL : promotion du leadership transformationnel des femmes » est un programme multipays déployé au Maroc, en Tunisie, dans les Territoires palestiniens occupés et au Yémen, avec une coordination régionale assurée par le Liban. Au vu des contraintes logistiques et financières, il a été décidé de se concentrer sur l'évaluation de la situation en Tunisie, identifiée comme offrant le plus fort potentiel d'apprentissage pour l'avenir. De ce fait, les conclusions de cette évaluation de l'efficacité n'ont pas vocation à refléter l'impact global du projet AMAL, mais à mettre davantage en lumière le volet tunisien.

Description du projet

En Tunisie, le projet AMAL a débuté en 2012, juste après la révolution de 2011, avec pour objectifs de sensibiliser davantage les femmes sur leurs droits politiques et socio-économiques et d'encourager les femmes à s'investir davantage dans la vie politique et socio-économique de leur communauté et de leur pays. Ce projet a été mis en place par trois organisations partenaires : la Ligue des électrices tunisiennes (LET), l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) et l'Association des femmes tunisiennes pour la recherche sur le développement (AFTURD) en collaboration avec Oxfam en Tunisie. Ces trois organisations partenaires se sont engagées auprès d'un panel varié de femmes en leur proposant diverses activités pour atteindre cet objectif : formation approfondie, encadrement, participation en groupe et autres activités abordant des thématiques variées. Le projet est directement venu en aide à 410 femmes et aurait soutenu indirectement plus de 5 000 femmes.

Conception de l'évaluation

Le projet était encore en phase de mise en œuvre au moment de l'évaluation en novembre 2016 dans les régions de Tunis, Kélibia, Sousse, Le Kef et Kasserine en Tunisie. L'évaluation avait pour vocation d'évaluer l'impact du projet AMAL en Tunisie sur la promotion de l'autonomisation des femmes et la réalisation de ses



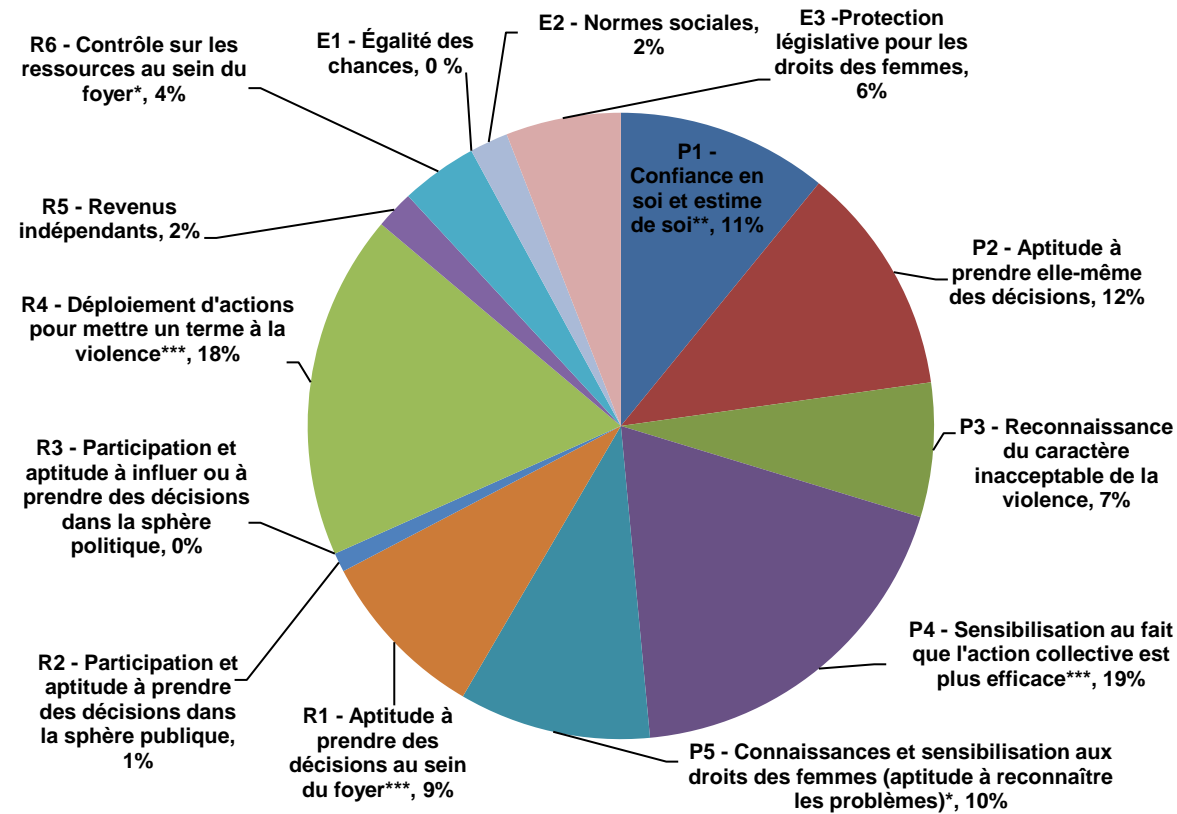
objectifs : sensibiliser davantage les femmes sur leurs droits politiques et socio-économiques et encourager les femmes à s'investir davantage dans la vie politique et socio-économique de leur communauté et de leur pays. L'évaluation a suivi une approche quasi expérimentale de l'évaluation de l'impact, en comparant les indicateurs de résultat entre un échantillon de femmes sélectionnées au hasard et directement impliquées dans les activités déployées dans le cadre du projet AMAL d'une part, et des femmes des groupes de comparaison d'autre part.

Évaluation de l'autonomisation des femmes

Pour évaluer le degré d'autonomisation des femmes, Oxfam a conçu un instrument basé sur un indice composite destiné à évaluer ce concept complexe et difficile à mesurer. Cet instrument s'appuie sur un cadre qui reste inchangé, alors que les caractéristiques et indicateurs qui constituent l'indice changent selon le contexte. Il a pour vocation d'identifier les caractéristiques d'une « femme autonome » dans le contexte socio-économique de l'analyse. L'évaluation a permis d'isoler 14 caractéristiques qui décrivent une femme autonome en Tunisie. Chaque caractéristique a été convertie en indicateur et mesurée à l'aide de questionnaires individuels.

L'évaluation s'appuyait également sur une approche innovante basée sur la méthode des choix discrets (MCD) afin de déterminer l'importance relative de chaque indicateur. La MCD consiste à proposer aux répondantes une liste de choix face à divers scénarios fictifs pour dévoiler leurs préférences. Les réponses sont ensuite utilisées pour pondérer chaque indicateur, reflétant les préférences et les opinions mises au jour des répondantes quant au profil type d'une femme autonome en Tunisie. La MCD a révélé que les principales caractéristiques d'une femme autonome en Tunisie sont sa connaissance des avantages associés à sa participation dans des actions collectives, puis sa capacité à prendre des mesures pour mettre un terme à la violence. Le schéma ci-dessous reprend tous les indicateurs utilisés pour mesurer le degré d'autonomisation des femmes et déterminer leur pondération.

Figure 1 : Indicateurs utilisés pour mesurer l'autonomisation des femmes pondérés selon la méthode des choix discrets



2. Résumé des principales conclusions et recommandations

L'évaluation a révélé des résultats positifs et significatifs sur l'autonomisation des femmes en général. Les participantes au projet ont obtenu des scores favorables, avec en moyenne 58 % des indicateurs (contre 51 % auprès des femmes ne participant pas au projet). Cet écart est statistiquement significatif et suggère que le projet a eu un impact positif sur l'autonomisation des femmes en général. Avec l'indice pondéré, les moyennes sont réduites dans les groupes d'intervention et de comparaison, mais l'écart reste statistiquement significatif et confirme l'impact globalement positif du projet sur l'autonomisation des femmes.

L'évaluation fournit des preuves concrètes de l'impact positif et significatif du projet sur les connaissances et la sensibilisation aux droits des femmes parmi les femmes de la société civile et dans les partis politiques. Il apparaît en outre clairement que le projet a eu un impact positif et significatif sur la participation des femmes dans des groupes et des événements, ainsi qu'au niveau de leur prise de décisions au sein de ces groupes et dans le cadre de ces événements.

Les autres indicateurs d'autonomisation démontrent que les femmes qui ont participé au projet savent très bien prendre des décisions par elles-mêmes et reconnaissent davantage le caractère inacceptable de la violence (81 % des répondantes ont indiqué pouvoir prendre des décisions de façon autonome, et 84 % ont jugé tout acte de violence inacceptable). Ces proportions ne diffèrent toutefois pas de façon statistiquement significative des femmes du groupe de comparaison. La sensibilisation des femmes aux avantages liés à leur participation dans des actions collectives est également prononcée aussi bien chez les femmes participant au projet (70 % en moyenne) qu'au sein du groupe de comparaison correspondant. Bien que l'écart soit proche de zéro dans l'ensemble de l'échantillon, cet indicateur n'en est pas moins positif et significatif parmi les femmes en milieu rural.

Tableau 1 : Preuves d'impact

	Pondération selon la MCD	Preuves d'impact
Personnel		
Confiance en soi et estime de soi	11 %	Non
Aptitude à prendre elle-même des décisions	12 %	Non
Reconnaissance du caractère inacceptable de la violence	7 %	Non
Sensibilisation au fait que l'action collective est plus efficace	19 %	Non (Oui, parmi les femmes en milieu rural)
Connaissances et sensibilisation aux droits des femmes (aptitude à reconnaître les problèmes)	10 %	Oui
Relationnel		
Aptitude à prendre des décisions au sein du foyer	9 %	Non
Participation et aptitude à prendre des décisions dans la sphère publique	1 %	Oui
Participation et aptitude à influencer ou à prendre des décisions dans la sphère politique	0 %	Oui
Déploiement d'actions pour mettre un terme à la violence	18 %	Oui
Revenus indépendants	2 %	Oui
Contrôle sur les ressources au sein du foyer	4 %	Non
Environnemental		
Égalité des chances	0 %	Non
Normes sociales	2 %	Non
Protection législative pour les droits des femmes	6 %	Non

Les faits démontrent une plus grande contribution des femmes impliquées dans le projet aux revenus des ménages. Rien ne semble toutefois indiquer un plus grand pouvoir décisionnel ou un plus grand contrôle sur les ressources du foyer chez les participantes au projet.

L'évaluation a également mis au jour un impact positif et significatif du projet quant à la volonté des femmes de dénoncer un homme lorsqu'elles sont victimes de violence. Bien que rien ne suggère un impact négatif du projet sur l'exposition des femmes, il est important de préciser que 35 % des femmes dans l'échantillon ont indiqué avoir été exposées à au moins un épisode de violence psychologique au cours des 12 derniers mois, que 14 % ont déclaré au moins un épisode de violence physique et 3 % au moins un épisode de violence sexuelle.

Enfin, aucune différence quantifiable n'a été constatée entre les participantes au projet et les femmes du groupe de comparaison sur les indicateurs mesurant les normes sociales, la protection législative pour les droits des femmes et l'égalité des chances.

Enseignements du programme

Envisager des activités d'atténuation des effets inattendus tels que les violences faites aux femmes.

L'évaluation a identifié que plus de 12 % des femmes interrogées ont déclaré au moins un épisode de violence physique. Si aucune preuve ne permet d'affirmer que le projet analysé a exacerbé ce phénomène, il est recommandé aux futurs projets œuvrant pour l'autonomisation des femmes de suivre de près les violences sexistes et d'introduire des interventions spécifiques pour soutenir les victimes de ce phénomène.

Identifier des stratégies pour soutenir les changements au niveau environnemental.

L'évaluation a démontré un effet positif et significatif parmi les femmes impliquées dans des partis politiques et des organisations de la société civile en termes d'amélioration des connaissances et de sensibilisation aux droits des femmes, ainsi qu'en matière d'augmentation de la participation et de l'influence dans la sphère politique. Toutefois, l'évaluation n'a pas identifié de changements dans les normes sociales, la protection législative pour les droits des femmes ou l'égalité des chances. S'il est probable que cela soit dû à des problèmes de mesure, les partenaires de projet conviennent que les changements au niveau environnemental exigent des interventions ciblées sur une période plus longue que celle retenue pour le projet, en ciblant les normes sociales, les croyances et les attitudes.

Tenir compte de la durabilité lors de la conception et de la mise en œuvre d'un projet.

L'évaluation a identifié un effet positif et significatif parmi les femmes vivant en milieu rural en termes de sensibilisation à la participation à des groupes et à la prise de décisions en groupe. Il subsiste toutefois des interrogations quant à la persistance durable de cet effet. Le projet n'intégrait pas de stratégie de sortie et a été mené en partant du principe qu'il poursuivrait ses activités à l'avenir. Il n'est donc pas clairement établi si ses activités engendreront un impact durable. Pour les projets futurs, il est conseillé d'envisager la durabilité en prévoyant des stratégies de sortie au moment de la conception de l'intervention.

Envisager d'impliquer des acteurs différents, notamment des hommes et des jeunes.

L'évaluation n'a pas trouvé de preuve d'impact sur les changements en matière de prise de décisions au sein des ménages et de contrôle sur les ressources au sein des ménages. L'évaluation reconnaît que le projet a déjà travaillé directement avec un panel varié de types de femmes (à savoir des femmes vivant en milieu urbain impliquées dans des partis politiques ou des organisations de la société civile, aussi bien que des femmes vivant en milieu rural) et a impliqué des acteurs locaux et nationaux pour des interventions de plaidoyer sur la couverture des soins de santé. Pour susciter des changements au sein des ménages, d'autres projets ont par exemple essayé de travailler également avec des hommes et des jeunes.

B : Réponse d'Oxfam quant à la validité et à la pertinence des résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation.

3. Dans l'ensemble, les conclusions de l'évaluation confirment-elles vos attentes ou votre évaluation de l'efficacité du projet ?

Les conclusions globales indiquant que le projet a eu un impact positif sur l'autonomisation globale des femmes répondent à nos attentes et à l'évaluation du projet. Trois ans après la fin de ce projet, les partenaires continuent de partager le ressenti et les enseignements positifs des participants au projet et d'utiliser AMAL comme modèle de bonnes pratiques pour renforcer l'autonomisation des femmes. Cette étude d'impact a par ailleurs confirmé les enseignements tirés identifiés par l'équipe de projet. Elle encourage même un engagement plus fort pour des programmes à plus long terme et apportera des éléments d'information très précieux pour le développement de programmes de justice entre les femmes et les hommes.

Toutefois, contrairement à cette évaluation, Oxfam en Tunisie a pris en compte l'impact positif de ce projet sur la capacité des organisations locales à travailler sur l'autonomisation des femmes dans son évaluation de l'efficacité du projet. Nous évaluons donc prioritairement l'impact sur l'autonomisation des femmes, car nous supposons qu'en renforçant les capacités des organisations de la société civile (OSC), nous avons initié une intervention durable et un impact sur le long terme, bien au-delà de la durée du projet.

Par ailleurs, en tenant compte du fait que la durée de ce projet (3 ans) ne couvrait pas les impacts prévus dans sa stratégie fondée sur une théorie du changement (fixée entre 5 et 10 ans) et manquait de liens clairs avec d'autres projets en cours, nos attentes ont été satisfaites en matière de sensibilisation sur les droits des femmes et sur le pouvoir et la capacité à remettre en cause les éléments environnementaux, plutôt qu'en matière de changement à proprement parler. L'intervention aurait eu davantage d'impact sur l'autonomisation des femmes s'il avait agi sur les obstacles structurels économiques et sociaux pour réaliser l'autonomisation des femmes.

Pour autant, dans l'ensemble, les conclusions sur les violences faites aux femmes et aux filles restent surprenantes, car les chiffres ne coïncident pas avec ceux cités dans les études nationales. Par exemple, 84 % des répondantes ont indiqué que la violence était inacceptable alors que les études nationales font état d'un haut niveau d'acceptation et de normalisation de la violence.

Étant donné l'environnement global dominant pendant la période de mise en œuvre du projet (troubles sécuritaires, crise sociale, économique et politique critique frappant directement les femmes et les communautés), les conclusions révélant une sensibilisation positive des femmes sur les avantages de la participation à une action collective confirment nos hypothèses et signalent une opportunité de taille pour de futures interventions.

4. L'évaluation a-t-elle permis d'identifier des domaines particulièrement forts dans le cadre du projet ?

L'évaluation a identifié un impact plus fort sur les indicateurs personnels et relationnels que sur les éléments environnementaux. Cela est conforme à l'intervention du projet, qui ciblait la sensibilisation des femmes sur leurs droits et le changement de leur propre perception de leur participation.

Les preuves indéniables que le projet a eu un impact positif et significatif sur la participation des femmes dans des groupes et des événements, ainsi qu'au niveau de leur prise de décisions au sein de ces groupes et dans le cadre de ces événements, témoignent de l'une des réalisations majeures de ce projet. À titre d'exemple, le volet plaidoyer du travail réalisé avec les partenaires et mené par des femmes dans des régions marginalisées a significativement contribué à sensibiliser les femmes à l'efficacité supérieure de l'action collective. De plus, la façon dont était formulée la stratégie a permis un renforcement ciblé de la capacité des femmes à s'organiser et à promouvoir leur intégration dans les processus décisionnels. La conviction des femmes et des partenaires de projet quant à l'importance de mener des batailles collectives pour leurs droits est le fruit d'un long processus de

collaboration entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre de la campagne.

La participation des femmes a également été soutenue par l'implication très réussie de fonctionnaires. Malgré un contexte brouillé par la défiance et des relations tendues entre les communautés (y compris les ONG de femmes et féministes) et les autorités publiques, les groupes de femmes et les organisations partenaires ont réussi à impliquer des fonctionnaires.

5. L'évaluation a-t-elle permis d'identifier des domaines particulièrement perfectibles dans le cadre du projet ?

L'évaluation ne révèle aucun impact du projet en matière de contrôle sur les ressources au sein des ménages. L'impact sur l'autonomisation des femmes aurait également pu être plus significatif si l'intervention du projet s'était attaquée à l'autonomisation économique. En effet, les besoins primaires et les moyens de subsistance défavorables des femmes dans les zones pauvres, marginalisées et à faible revenu comptent parmi les principaux défis entravant la mobilisation des femmes pour leurs besoins stratégiques (en lien avec les rapports de force fondés sur le genre).

De plus, le manque d'impact sur les décisions prises au sein du ménage et le contrôle sur les ressources au sein du ménage ainsi que la prévalence des violences faites aux participantes au projet révèlent la faiblesse des stratégies d'implication des hommes et des garçons dans le projet. Alors que plusieurs activités ont permis une participation étendue des hommes dans les activités du projet, aucune stratégie spécifique n'était en place pour garantir l'implication systématique des hommes et des garçons dans le projet. Cela souligne également que le projet était insuffisant pour constituer une masse critique capable de remettre en cause les normes et de transformer la représentation que se font les femmes et les hommes du rôle des femmes.

6. Résumé de l'évaluation sur le plan qualitatif, par exemple en évaluant la qualité de l'évaluation (élevée/mitigée/faible) et en évaluant brièvement le processus

La qualité de l'évaluation est mitigée ; elle est parvenue à extraire de bons résultats et elle a proposé un bon cadre, mais certains aspects doivent être améliorés.

L'approche participative et la phase de conception ont été limitées par des barrières linguistiques (aucune traduction officielle prévue pour les outils ni pour l'atelier de conception ; perte d'informations à cause des barrières linguistiques avec les partenaires et l'équipe de recherche d'Oxfam).

Pour les futurs travaux de recherche sur les impacts, il est recommandé de fournir aux partenaires les ressources et outils appropriés, ainsi que toute référence ou documentation, bien en amont de l'atelier de conception et dans une langue qu'ils comprennent afin qu'ils puissent se préparer en conséquence.

7. Principales actions à suivre par Oxfam (résumé du plan d'action détaillé, s'intéressant aux principales actions et échéances, comme précisé dans le tableau B. Les informations relatives aux actions devront être spécifiques et limitées dans le temps). Le plan d'action détaillé est exclusivement réservé à l'usage interne et ne sera pas publié. Évitez donc d'annoter « voir le plan d'action détaillé » dans votre réaction.

Le projet AMAL a été source d'inspiration pour l'équipe. Il n'a pas seulement influencé la réflexion sur le programme de justice entre les femmes et les hommes, mais également la manière dont les autres programmes doivent intégrer une dimension de genre.

Cinq actions majeures ont été décidées :

1) Systématisation des processus d'apprentissage.



L'importance du partage des bonnes pratiques et des enseignements en lien avec les opérations et les stratégies de programme selon les défis et les réussites du projet avec les collègues d'autres programmes a été identifiée comme un facteur de réussite clé pour garantir une qualité élevée du programme. Les résultats de l'évaluation de l'impact du projet AMAL seront également partagés lors d'une session avec l'ensemble des collègues.

La bonne compréhension et l'accent mis sur la notion d'autonomisation dans cette évaluation seront essentiels pour évaluer la théorie du changement du programme de justice entre les femmes et les hommes et soutenir le développement du programme qui débutera en 2018. Les examens de planification et de suivi systématiques au sein de tous les projets devront être considérés comme un standard minimum dans tous les projets. Ils devront être conçus pour étayer la théorie du changement du programme et dotés de ressources en conséquence.

2) Stratégie de ressources humaines pour la justice entre les femmes et les hommes

L'un des défis rencontrés par le projet AMAL concernait le manque de personnel dans les bureaux pays. Les budgets alloués couvraient une personne à plein temps (par exemple un-e responsable de programme). Grâce à un cofinancement externe, des ressources supplémentaires (responsables de projet et conseillère ou conseiller en plaidoyer) ont pu être mobilisées sur la fin du projet. Cela a renforcé la qualité de l'intervention et a permis de passer plus de temps sur le terrain et avec le partenaire. Il conviendrait donc de mener une réflexion approfondie et documentée dès la phase de développement du programme sur les ressources humaines requises pour concrétiser la théorie du changement. Cela a commencé en 2017 et devrait aboutir d'ici fin 2018.

3) Intégration systématique d'une perspective de genre Oxfam

Les interventions AMAL incluaient un élément organisationnel d'Oxfam destiné à renforcer l'autonomisation du personnel d'Oxfam. Cela comprenait une enquête sur le genre et l'autonomisation menée auprès de l'ensemble du personnel, ainsi que des recommandations organisationnelles. Le financement supplémentaire disponible devrait aider le bureau pays à recruter une personne dédiée, responsable de l'intégration systématique d'une perspective de genre. Son rôle serait principalement d'assurer l'intégration organisationnelle systématique d'une perspective de genre au niveau du bureau et du partenaire, au besoin.

4) Élaboration de la stratégie de plaidoyer pendant la phase de conception

L'une des recommandations pour le travail de plaidoyer à l'avenir est de concevoir la stratégie de plaidoyer le plus tôt possible afin de l'associer aux autres activités du projet. Par exemple, la stratégie pourrait capitaliser sur les sessions de sensibilisation et les réseaux de jeunes pour attirer davantage l'attention sur le travail de plaidoyer et lui donner plus de visibilité. Du point de vue de l'approche de programme unique, cela devrait également être mis en avant dès la phase de conception du programme pour s'assurer d'intégrer la contribution et la participation des partenaires. Il faudrait par ailleurs prévoir les effectifs appropriés (par exemple une conseillère ou un conseiller de campagne) pour garantir que les activités de plaidoyer peuvent être menées correctement.

5) Développement d'une stratégie d'autonomisation économique des femmes

En plus d'intégrer une composante d'autonomisation économique des femmes dans nos projets sur la participation politique des femmes, nous avons décidé d'établir un sous-programme d'autonomisation économique des femmes subordonné au programme de justice entre les femmes et les hommes. Cela permettra une approche holistique de l'autonomisation des femmes et garantira que nos interventions s'attaquent à la fois aux besoins primaires et aux besoins stratégiques. Nous avons déjà commencé le travail de développement de programmes en utilisant comme référence le Cadre conceptuel d'Oxfam relatif à l'autonomisation économique des femmes.

8. Toute conclusion/recommandation qu'Oxfam réfute ou sur laquelle Oxfam n'agira pas - et pourquoi (cette réflexion doit tenir compte des résultats de l'évaluation de la qualité du processus)

Envisager des activités d'atténuation des effets inattendus tels que les violences faites aux femmes.

Les données fournies dans cette évaluation concernant l'exposition à la violence et son acceptabilité doivent être lues à la lumière des chiffres nationaux, qui font état de niveaux bien plus élevés de prévalence, d'acceptation et de normalisation de la violence. Il se peut que le projet ait eu un impact positif sur l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles grâce à son approche « Ne pas nuire » et aux activités d'élimination des violences faites aux femmes et aux filles. Voici quelques exemples d'activités de partenaires en ce sens :

- Sessions de sensibilisation sur la violence par le biais de groupes de discussion avec des femmes, d'ateliers de théâtre interactif, de sessions d'information sur le soutien possible en cas de violences
- Unités de conseil et d'écoute pour les femmes victimes de violences
- Conférence nationale sur la prévention des violences faites aux femmes actives dans la sphère publique/politique, formulation de recommandations aux principaux partis politiques en Tunisie et à l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections afin qu'elles soient prises en compte lors de l'élaboration de la loi électorale des prochaines élections locales
- Séminaire national pour les organisations de la société civile sur le développement d'une stratégie de plaidoyer pour la loi organique sur l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles (adoptée en 2017 et entrée en vigueur en 2018)

9. Quels enseignements de l'évaluation appliquerez-vous à des projets pertinents ou à de nouveaux projets à l'avenir ? Comment le centre régional/Oxford peut-il soutenir ces plans ? Veuillez fournir le plus de détails possibles et rappeler le contexte lorsque nécessaire, en nommant les projets en entier, là où les enseignements de l'évaluation seront appliqués.

1) Stratégies de sortie

L'un des grands défis au terme du projet était d'assurer une seconde phase pour le projet AMAL. Malgré tous les efforts de collecte de fonds, aucune des initiatives n'a encore porté ses fruits. Cela a engendré une profonde déception parmi les partenaires, qui ont eu le sentiment d'abandonner les femmes avec lesquelles ils avaient travaillé et de perdre la dynamique qu'ils avaient créée avec ce projet. Nous veillerons à l'avenir à planifier des stratégies de sortie en collaboration avec nos partenaires pour tous les projets de justice entre les femmes et les hommes afin de garantir la durabilité de nos interventions. Cela exigera des efforts pour renforcer le pool de ressources, la diversification du financement et le développement de partenariats non financiers avec les principaux acteurs des projets.

2) Programme d'autonomisation économique des femmes

Bien que le projet visait à renforcer les capacités des femmes et à promouvoir le rôle des femmes dans la vie publique, il lui manquait une composante essentielle dans le domaine de l'autonomisation économique, notamment pour les femmes dans les zones pauvres et marginalisées.

Le projet AMAL nous a permis de voir l'importance de l'autonomisation économique des femmes pour augmenter les opportunités de celles-ci. Nous avons donc intégré cette approche dans la conception de la seconde phase de nos projets sur la participation politique des femmes (Women on the Frontline et AMAL, par exemple). Malheureusement, nous ne sommes pas parvenu-e-s à trouver de financement pour ces secondes phases.

Nous cherchons du soutien pour le développement du sous-programme d'autonomisation économique des femmes. En l'absence de responsable de programme, nous souhaiterions bénéficier d'un soutien d'Oxfam GB tout au long du développement de ce sous-programme. La méthodologie de l'analyse rapide en matière de soins nous aiderait également à élaborer le sous-programme d'autonomisation économique des femmes, car cela est essentiel pour appréhender les besoins primaires et

stratégiques. L'intégration de la Tunisie dans les initiatives d'analyse rapide des soins d'Oxfam GB (en tant que pays phare sur les propositions de projet soumises ou en tant que pair examinateur sur les propositions pour la Tunisie, y compris l'analyse rapide des soins, les formations, etc.) nous aiderait à renforcer cette composante.

3) Ça suffit ! » - Remise en cause des normes sociales

Cette évaluation a confirmé que les changements au niveau environnemental exigeaient des interventions à plus long terme, dont certaines interventions spécifiques pour remettre en cause les normes, croyances et attitudes. Oxfam en Tunisie prépare sa campagne ÇA SUFFIT !, qui remet en cause et fait évoluer les normes néfastes qui sous-tendent les violences faites aux femmes et aux filles. Le plan opérationnel d'Oxfam en Tunisie (2016-2020) met l'accent sur le changement des normes sociales avec une composante de genre, et la campagne ÇA SUFFIT ! fait office de cadre pour le programme de justice entre les femmes et les hommes en Tunisie.

4) Implication des hommes et des garçons

Alors que plusieurs activités ont permis une participation étendue des hommes dans les activités du projet, aucune stratégie spécifique n'était en place pour garantir l'implication systématique des hommes et des garçons dans le projet. Une stratégie pour impliquer les hommes et les garçons sera développée pour le programme de justice entre les femmes et les hommes et l'intervention sur la masculinité positive à intégrer dans les propositions de projet à l'avenir.

10. Autres réflexions émergeant de l'évaluation, mais en dehors du cadre de celle-ci.

1) Stratégie de ressources humaines pour la justice entre les femmes et les hommes

L'un des défis rencontrés par le projet AMAL concernait le manque de personnel dans les bureaux pays. Les budgets alloués couvraient une personne à plein temps (par exemple un-e responsable de programme). Grâce à un cofinancement externe, des ressources supplémentaires (responsables de projet et conseillère ou conseiller en plaidoyer) ont pu être mobilisées sur la fin du projet. Cela a renforcé la qualité de l'intervention et a permis de passer plus de temps sur le terrain et avec le partenaire. La mobilisation de ressources humaines (RH) appropriées soutiendra notre réflexion interne sur notre stratégie RH, afin d'affecter dans la mesure du possible les ressources humaines nécessaires selon l'ampleur du projet et la valeur ajoutée que nous souhaitons apporter. Ce processus devrait débuter en 2018.

2) Importance du récit pour amplifier la voix des femmes

Pendant et après la mise en œuvre du projet, les réflexions suivantes se sont imposées :

- Comment prévoir des récits documentés susceptibles d'être stimulants et partagés ? En effet, certains épisodes non documentés ont été très importants et n'ont pas suffisamment été explorés. Par exemple, des femmes travaillant dans une usine à Azmour (Kélibia) ont réussi à mobiliser le soutien de syndicats locaux afin d'empêcher le propriétaire de délocaliser l'usine et pour défendre collectivement le droit du travail des femmes qui y étaient employées.
- Comment s'assurer que les histoires individuelles et collectives sont utilisées pour promouvoir un changement à plus grande échelle ? À l'instar du plaidoyer mené dans les zones d'intervention auprès de femmes bénéficiaires, comment réussir à améliorer la vie des femmes par le biais d'un meilleur accès aux soins de santé gratuits et transposer cela à plus grande échelle dans le reste du pays ? Cela constituerait une base sur laquelle s'appuyer pour remettre en cause les normes sociales de manière significative.